

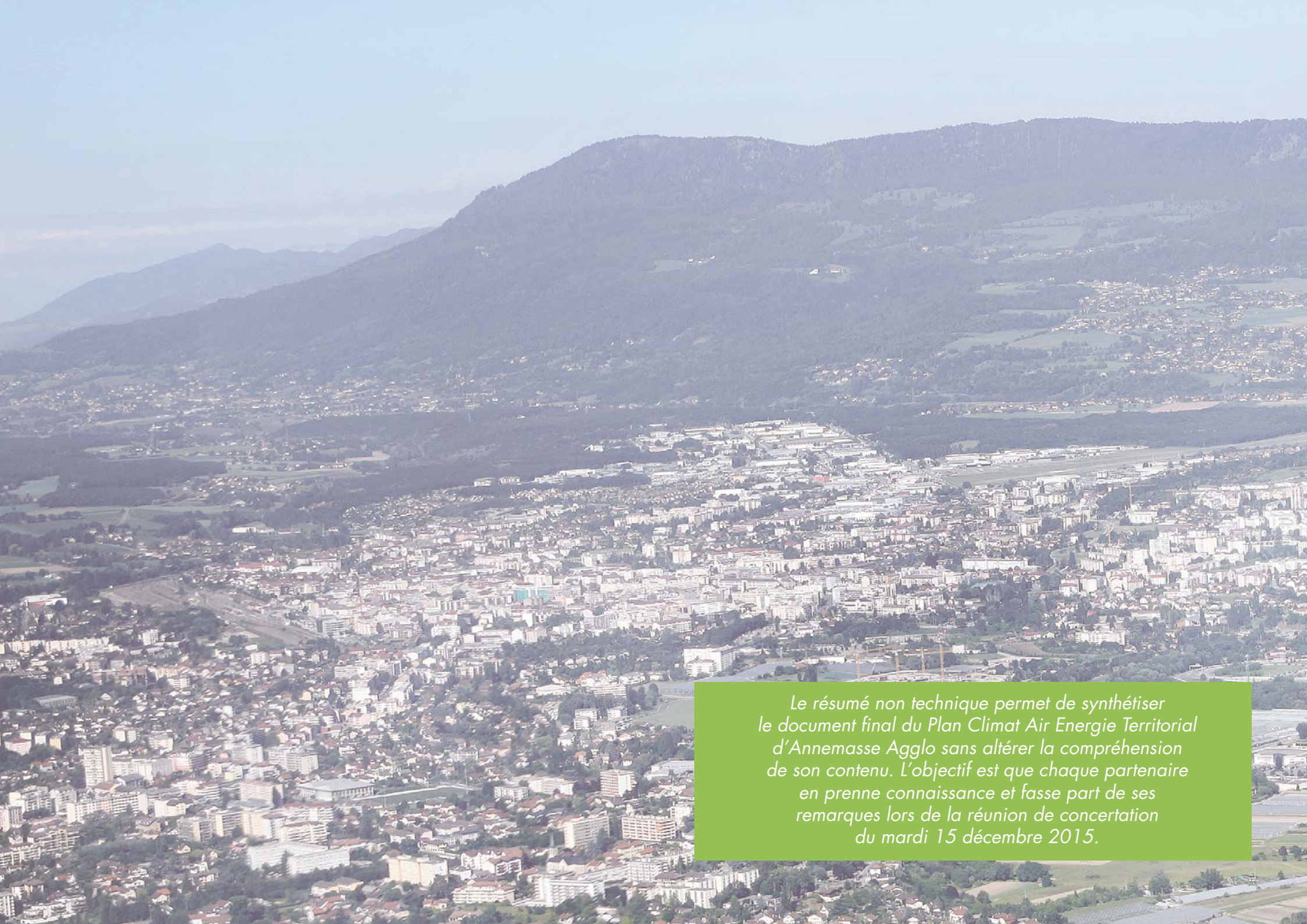
# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL D'ANNEMASSE AGGLO

Résumé non technique



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



*Le résumé non technique permet de synthétiser le document final du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo sans altérer la compréhension de son contenu. L'objectif est que chaque partenaire en prenne connaissance et fasse part de ses remarques lors de la réunion de concertation du mardi 15 décembre 2015.*

# SOMMAIRE

Contexte territorial et Plan Climat p4

Les objectifs du Plan Climat p8

Les enjeux « Climat et Energie » du territoire :  
agir sur 3 facteurs différents p9

Diagnostic détaillé et objectifs par secteur p10

Les enjeux « Air » du territoire p14

Le programme d'actions du Plan Climat p16

Après l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial p16

## ÉDITO

*La politique « développement durable » d'Annemasse Agglo, et notamment sa détermination à lutter contre le changement climatique, se construit depuis plus d'une dizaine d'années. Elle a débuté avec la réflexion sur la mise en place d'une politique ambitieuse de mobilité répondant aux enjeux Climat Air et Energie qui s'est concrétisée avec l'adoption du Plan de Déplacement Urbain.*

*Elle se concrétise aujourd'hui en plaçant la transition énergétique au cœur de l'action publique afin qu'elle puisse être prise en compte de manière globale et transversale sur l'ensemble des thématiques.*

*Annemasse Agglo met en œuvre ses réflexions et actions tant à l'échelle de l'agglomération que de ses communes, en cohérence avec les territoires voisins, afin d'assurer une pertinence spatiale et temporelle.*

*Le plan d'actions du Plan Climat s'attèle à répondre aux enjeux principaux du territoire qui ont été identifiés en concertation avec nos partenaires. Il permet ainsi de se doter de moyens pour répondre aux priorités locales.*

**Jean-Luc SOULAT,**  
Vice-Président d'Annemasse Agglo en  
charge de l'énergie, de l'environnement  
et des déchets



# Contexte territorial et Plan Climat

## Annemasse Agglo, un territoire très dynamique

Annemasse Agglo est une communauté d'agglomération qui compte plus de 85 000 habitants. C'est un pôle urbain structurant, concentrant de nombreux équipements et constituant le pôle d'emplois le plus important de la Haute-Savoie du nord. Le territoire s'inscrit au sein du Grand Genève, vaste métropole de près d'un million d'habitants.

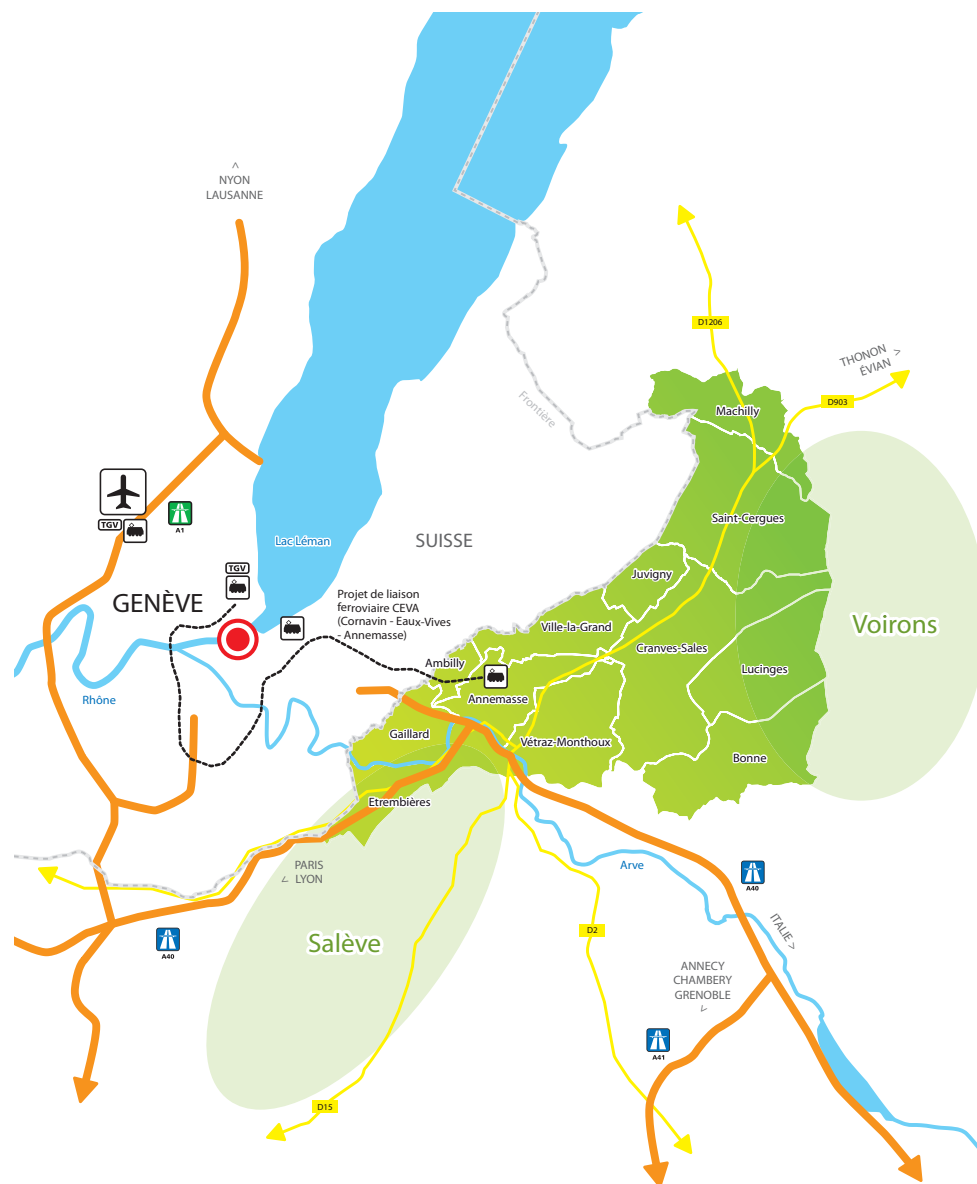
## Annemasse Agglo, une recherche d'exigence et d'efficacité en matière de développement durable

La communauté d'agglomération possède de nombreuses compétences (aménagement du territoire, environnement, habitat, transports et déplacements,...) et organise le développement du territoire sur une trajectoire durable, en s'appuyant :

- > Sur des schémas de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial),
- > Sur un partenariat fort avec les communes.

La communauté d'agglomération possède également des compétences optionnelles, notamment la protection et mise en valeur de l'environnement (soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et lutte contre la pollution de l'air).

La communauté d'agglomération fait l'objet d'une croissance démographique importante avec +1,6% par an et prévoit d'accueillir 20 000 habitants supplémentaires d'ici 10 ans. Cette attractivité s'explique par l'appartenance à la métropole transfrontalière du Grand Genève, économiquement très dynamique et entraîne de nombreux effets pervers sur l'environnement, l'économie et le social.





## Annemasse Agglo, concerné par un phénomène mondial : les changements climatiques

La France est engagée dans des coopérations internationales pour limiter le réchauffement climatique.

### Le réchauffement climatique, un phénomène grave

N'en déplaise aux « climato-sceptiques », le réchauffement climatique est une réalité, dont la gravité est reconnue par la quasi-totalité de la communauté scientifique et dont l'origine essentiellement humaine est avérée.

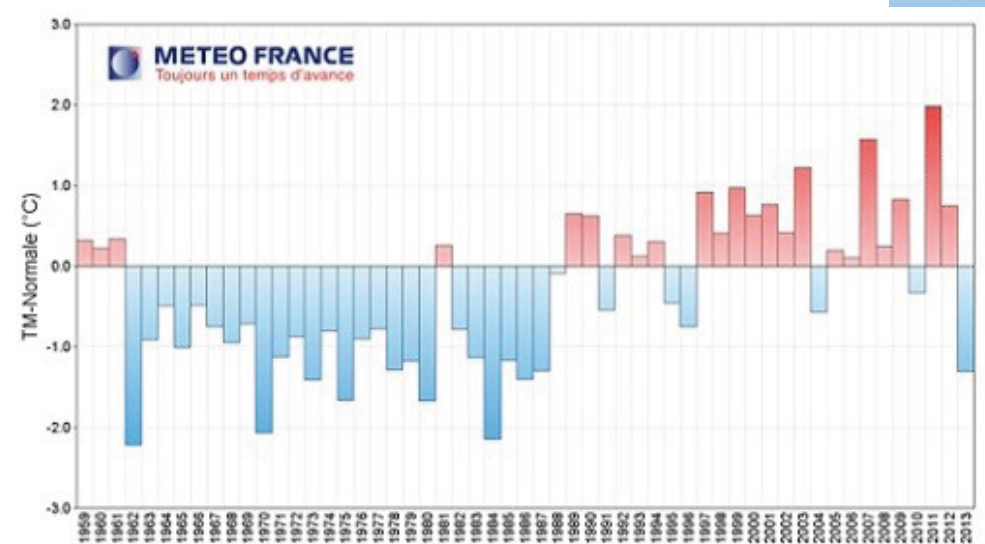
L'année 2015 va être l'année la plus chaude depuis que les températures sont mesurées !

Jamais depuis 450 000 ans, les concentrations de gaz à effet de serre<sup>2</sup> n'ont été aussi importantes sur la planète. Elles entraînent mécaniquement une hausse progressive et constante de la chaleur sur terre, qui se sent dès aujourd'hui (la disparition rapide des glaciers alpins le montre) mais pourra augmenter de 1,4 à 5,8°C supplémentaires d'ici la fin du siècle.

Le changement climatique, affectera la planète au travers de tous ses territoires de façon profonde et engendrera des conséquences lourdes sur l'environnement et l'activité humaine.

L'accélération rapide du réchauffement ces dernières années est inquiétante car son impact est difficile à évaluer mais peut induire des réactions physiques ou biologiques très graves, pouvant d'ici quelques générations remettre en cause la survie de notre espèce.

### Ecart à la normale 1981-2010 des températures moyennes au printemps depuis 1959<sup>1</sup>



La France a pris des engagements forts et pilote en cette année de COP21 les discussions politiques qui permettront d'obtenir un accord international contraignant.

Au-delà de son action réglementaire nationale, elle a besoin d'un engagement de toutes les collectivités pour atteindre l'objectif défini.

Nous devons nous doter d'un modèle énergétique peu émetteur de gaz à effet de serre<sup>2</sup> pour limiter les changements climatiques et ses conséquences.

<sup>1</sup> Diagnostic élaboré à partir d'un indicateur thermique constitué de la moyenne des températures de 30 stations métropolitaines

<sup>2</sup> Ensemble des gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la Terre et le renvoient en partie vers celle-ci, contribuant ainsi à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre. Les principaux GES d'origine humaine sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'ozone troposphérique (O<sub>3</sub>), les gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Les émissions des différents GES sont souvent comptabilisées en tonnes d'équivalent carbone ou CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>).

## Annemasse Agglo doit participer à la lutte contre les changements climatiques au moyen du Plan Climat Air Energie Territorial

Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial, qui intègre un volet lutte contre la pollution atmosphérique<sup>3</sup>.

Le Plan Climat effectue une relecture de l'ensemble des domaines d'actions de la collectivité, au regard des enjeux de l'énergie, du climat et de l'air.

LE PCAET, un projet territorial de développement durable avec trois grands objectifs :

Atténuer l'implication du territoire dans le réchauffement de la planète en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, etc.) et développant les énergies renouvelables.

Adapter le territoire pour diminuer sa vulnérabilité (naturelle, sanitaire, économique) aux effets des changements climatiques. Par exemple, en maintenant le confort d'été des habitants et la biodiversité lors des phénomènes caniculaires.

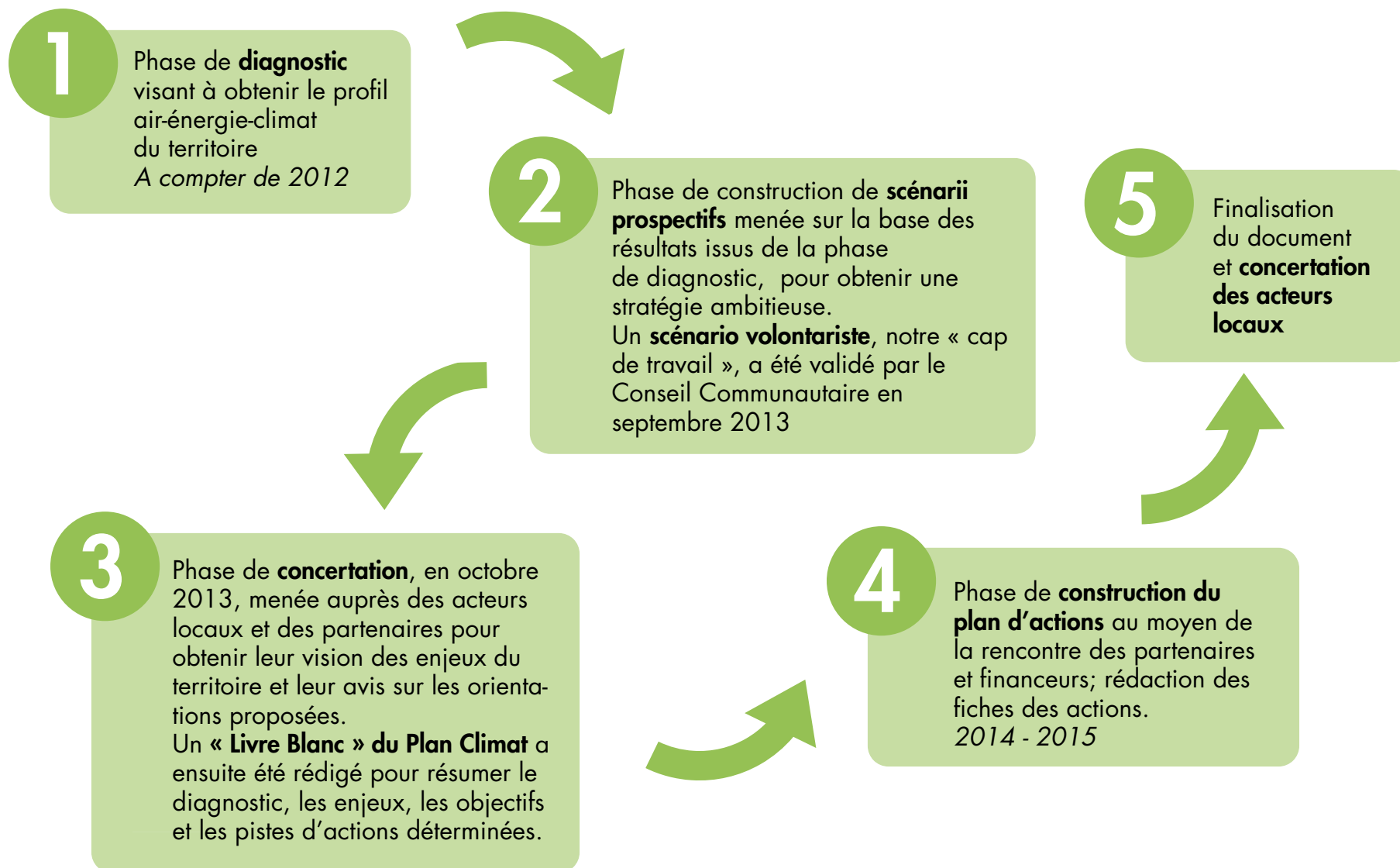
Lutter contre la pollution atmosphérique pour préserver la santé des usagers et l'environnement.



<sup>3</sup> Depuis la loi de transition énergétique votée le 22 juillet 2015, le volet Air est devenu obligatoire, mais Annemasse Agglo avait déjà souhaité intégrer cette thématique dès le lancement du Plan Climat.

## La construction du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse-Agglo

Cinq étapes successives ont été menées pour élaborer le Plan Climat :



# Les objectifs du Plan Climat

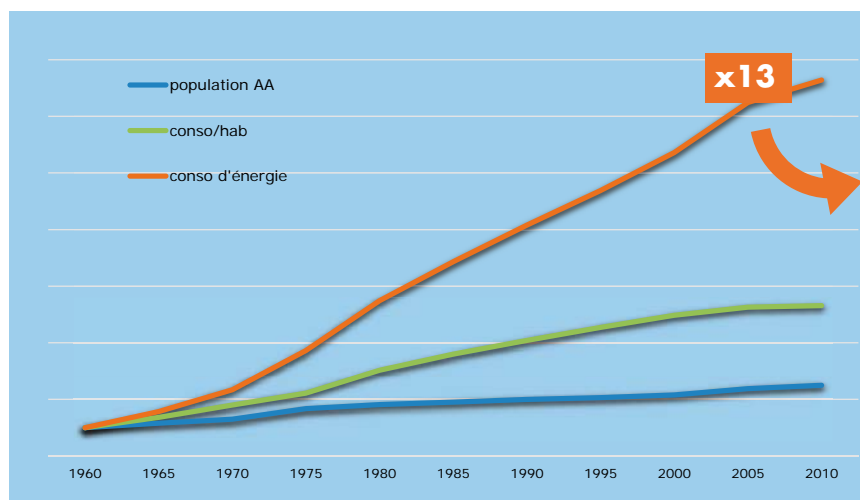
## Une augmentation vertigineuse de la consommation d'énergie en quelques décennies

### Pourquoi les gaz à effet de serre augmentent-ils aussi vite ?

En 50 ans, notre consommation d'énergie a augmenté de manière vertigineuse, en lien avec une évolution radicale de nos modes de vie. L'énergie est l'un des « moteurs » de notre civilisation : nous en sommes de plus en plus consommateurs dans notre vie quotidienne pour nous déplacer, pour nos écrans, pour n'avoir ni trop chaud ni trop froid, etc...



### Consommation d'énergie sur le territoire d'Annemasse Agglo



**Evolution de la consommation d'énergie totale sur Annemasse Agglo en 50 ans**

Consommation d'énergie par habitant en 50 ans > x 5,3

Augmentation population depuis 50 ans > x 2,5

## L'adaptation : un autre enjeu majeur

Il est nécessaire d'adapter le territoire d'Annemasse Agglo aux conséquences des changements climatiques pour réduire leur impact sur les populations, sur les activités économiques et sur l'environnement tout en anticipant la croissance attendue de la population.

Ainsi, Annemasse Agglo a défini une stratégie d'adaptation visant à :

- préserver la qualité de vie en ville en luttant contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et en maintenant la nature en ville,
- préserver les ressources (eau, air) et la biodiversité, en maintenant les trames vertes et bleues et en sensibilisant tous les acteurs à leur préservation,
- protéger les acteurs économiques les infrastructures urbaines, en mesurant leur vulnérabilité (aux inondations, aux températures extrêmes,...)

La stratégie d'adaptation prévoit la mise en place d'actions capables d'amener également des plus-values au-delà des enjeux de climat (par exemple sur la qualité de vie, sur la protection de la nature ou des ressources).



# Les enjeux « Climat et Energie » du territoire, agir sur 3 facteurs différents



Les gaz  
à effet  
de serre

Le CO<sub>2</sub> est produit lors de la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz...). Le méthane est plutôt d'origine agricole. Les gaz à effet de serre sont les principaux responsables du réchauffement climatique. Les énergies renouvelables (barrage, solaire, éolien...) ne produisent pas de CO<sub>2</sub>.

## Objectifs :

- 19% d'ici 2020
- 56% d'ici 2050\*

*N.B : Les objectifs sont déterminés à partir de l'année 2008*

\* Ramené au nombre d'habitants, cet objectif représente -75% d'émissions, soit l'atteinte du Facteur 4 demandé par l'Etat

L'émission  
de  
polluants



Les polluants atmosphériques, essentiellement particules fines (PM10) et oxydes d'azotes (NOx) sont principalement générés par les combustions (chauffage au bois, moteurs de voitures...)

## Objectifs d'ici 2020 :

- Particules fines : - 40%
- Oxydes d'azote : - 55%

La consommation  
d'énergie



Il faut réduire nos émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique de nos entreprises et de nos logements, facteur de fragilité financière. Pour cela, il faut réduire notre consommation énergétique, en adoptant un mode de vie plus sobre, et développer les énergies renouvelables.

## Objectifs :

- 12% d'ici 2020
- 38% d'ici 2050

# Diagnostic détaillé et objectifs par secteur

**Selon le type d'énergie consommée, une part plus ou moins importante de gaz à effet de serre est dégagée dans l'air ce qui participe fortement au phénomène de changement climatique.**

L'analyse qui suit montre la quantité et le type d'énergie consommée par secteur (résidentiel, tertiaire...) ainsi que la quantité de gaz à effet de serre (responsables du changement climatique) émis par chacun sur notre territoire. Sur cette base, des orientations et des priorités d'actions ont été déterminés pour baisser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

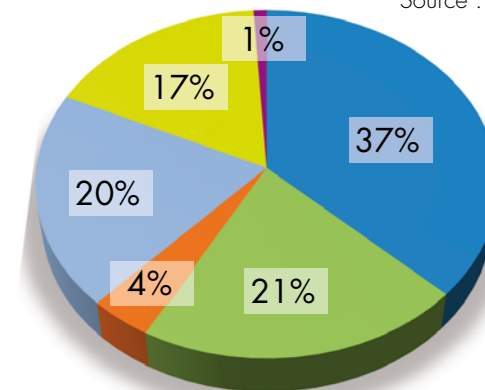
Le territoire est très dépendant des produits fossiles (75% de l'énergie consommée). Cette dépendance est particulièrement forte pour le secteur des transports où les alternatives de masse aux produits pétroliers n'existent pas encore. Comme le montre le graphique ci-contre, le secteur du territoire le plus consommateur d'énergie finale<sup>4</sup> est celui de l'habitat. Le secteur des transports de personnes est le deuxième secteur le plus consommateur. Ces deux secteurs sont également ceux qui touchent directement les habitants. En effet, l'augmentation de coûts de l'énergie fossiles peut créer des situations de précarité énergétique pour certains habitants du territoire.

Le secteur des transports de personnes et de marchandises est le plus émetteur de gaz à effet de serre (38 %). Le résidentiel est le deuxième secteur le plus émetteur avec 29 % des émissions totales du territoire. Sa part plus faible s'explique par le fait qu'il recourt davantage à l'électricité.

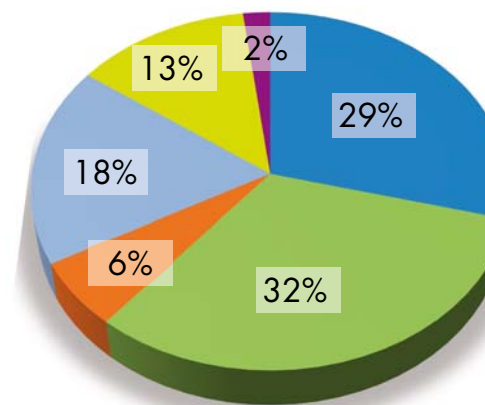
<sup>4</sup> Energie finale : L'énergie finale ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer,...).

## Consommation d'énergie finale par secteur (%) - 2008 - Annemasse Agglo

Source : ICE-Burgeap



■ Secteur résidentiel      ■ Secteur tertiaire  
■ Secteur des transports      ■ Secteur industriel  
■ Secteur du fret      ■ Secteur agricole



## Emissions de gaz à effet de serre par secteur (%) - 2008 - Annemasse Agglo



## Le secteur de l'habitat : des rénovations énergétiques indispensables

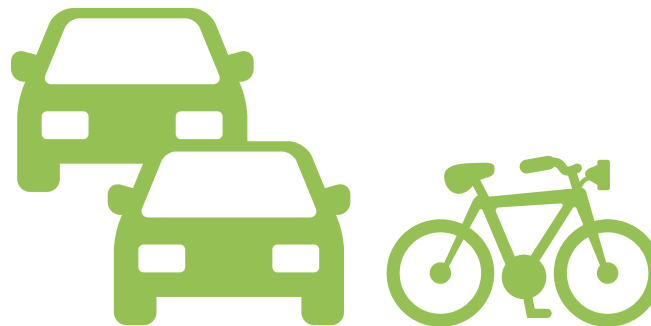
La principale cause d'une telle consommation d'énergie dans le secteur de l'habitat est la mauvaise isolation des logements, principalement construits avant les premières réglementations thermiques.

De plus, le territoire est concerné par un climat froid en hiver ; le poste de chauffage mobilise ainsi plus de 60% de la consommation énergétique des logements.

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur sont dues à la part très importante des produits fossiles dans le chauffage sur le territoire, avec 30% de fioul et plus de 35 % de gaz naturel.

### **Orientations d'actions choisies pour baisser les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat.**

> La priorité est de soutenir les rénovations énergétiques des logements, notamment des copropriétés, de mener des actions de sensibilisation pour impulser des changements de comportements visant à baisser les consommations énergétiques des particuliers, et enfin, de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.



## Le secteur du transport de personnes : une société devenue « auto dépendante »

La part de déplacements réalisés en voiture sur le territoire représente environ 65% du total des déplacements, et près de 80% pour les communes périurbaines.

Ainsi, sans surprise, la voiture particulière représente 70 % de la consommation énergétique, avec près de 75% de courts trajets domicile-travail. L'utilisation des mobilités douces (marche et vélo) est de 25% en moyenne mais représente plus de 40% des déplacements au niveau de la ville centre.

### **Orientations d'actions choisies pour baisser les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans la mobilité**

> L'objectif est de développer les modes doux et les véhicules électriques, de promouvoir la pratique du covoiturage et des transports en commun.

Une réflexion sera également menée pour limiter les transports de marchandises dans l'agglomération.





## Les secteurs industriel et tertiaire : des rénovations énergétiques à encourager pour développer la compétitivité des entreprises



Le secteur industriel est composé des activités de construction et de l'ensemble des activités de fabrication et de la chimie/pharmaceutique. Cette dernière branche, bien que ne concernant qu'un quart des emplois du secteur, représente les 3/4 des consommations énergétiques.

Les activités tertiaires sur le territoire concernent en majorité des activités de bureaux et de commerces. Comme pour le secteur de l'habitat, le chauffage représente plus de 60% des consommations énergétiques.

Les énergies fossiles sont prédominantes pour répondre aux importants besoins en chauffage l'hiver. Le gaz est la première source énergétique utilisée, avant le fioul.

### Orientations d'action choisies pour baisser les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur économique

> Les filières liées à l'écoconstruction et aux énergies renouvelables constituent des leviers importants pour un renforcement de la dynamique économique du territoire. Les orientations choisies sont la réhabilitation thermique des locaux tertiaires, le développement de l'utilisation de réseaux de chaleur biomasse et la sensibilisation à l'achat d'équipements plus performants énergétiquement.

> L'objectif est d'encourager la performance énergétique des bâtiments à vocation économiques et des process industriels ainsi que le développement de l'utilisation des énergies renouvelables. Aussi, l'objectif est d'encourager la mutualisation des usagers entre entreprises pour limiter les consommations d'énergie et déplacements (plan de déplacements inter-entreprises,...).



## Le secteur agricole : un secteur favorable à une démarche 100% renouvelable

Annemasse Agglo compte une cinquantaine d'exploitations agricoles, sur 22% du territoire. Les activités majoritaires sont la production laitière et le maraîchage, en particulier sous serres. Les consommations énergétiques sont dues à 95% aux serres et bâtiments agricoles du territoire.

Les émissions directes de gaz à effet de serre de l'agriculture représentent environ 2,2 % des émissions du territoire. Elles sont à 65 % d'origine non énergétique car elles proviennent des émissions liées à l'utilisation d'engrais azotés pour les cultures et de méthane dégagé par l'élevage, bovin en particulier.

### Orientations d'action choisies pour baisser les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole

> L'idée est d'encourager les agriculteurs à l'autonomie énergétique car les exploitations agricoles sont un terrain favorable à une démarche visant une consommation énergétique quasiment 100% renouvelable.

> Aussi, l'objectif est de conserver une agriculture de qualité préservatrice d'une identité locale et des paysages, et créatrice de valeurs économiques.

> Enfin, le Plan Climat vise à participer à la structuration de la filière bois pour permettre l'utilisation de bois énergie de proximité pour alimenter les réseaux de chaleur biomasse.



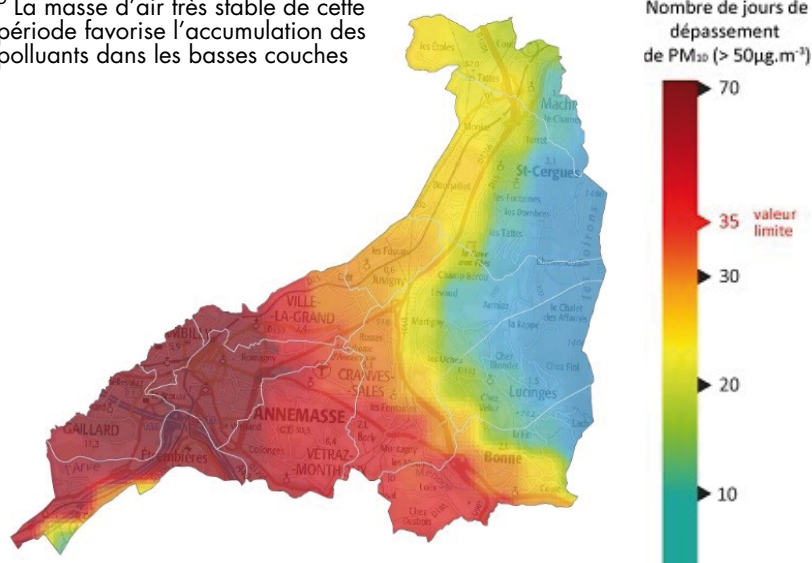
# Les enjeux « Air » du territoire

## Annemasse Agglo, un territoire sensible à la pollution atmosphérique

Le territoire est concerné en majorité par deux polluants, les particules fines (PM10) et les oxydes d'azote (NOx). En effet, Annemasse Agglo s'inscrit depuis 2011 dans le contentieux européen pour le non-respect des seuils d'émissions de particules fines. Le territoire est également concerné par des dépassements réguliers des seuils limites d'émission d'oxydes d'azote.

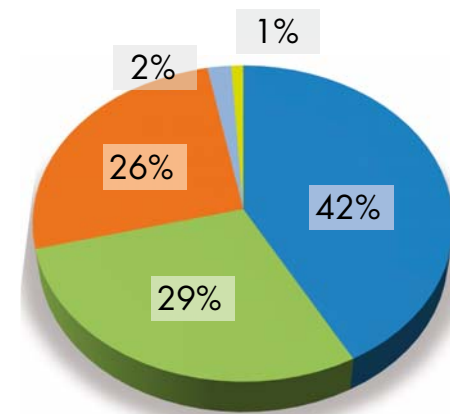
La sensibilité du territoire de l'agglomération d'Annemasse à la pollution atmosphérique s'explique par différentes spécificités. D'abord, il est composé d'un important maillage de voies de communication et il possède un carrefour autoroutier. De plus, l'agglomération est entourée de massifs, le Salève (1 300 m) et les Voirons (1 450m), qui limitent la dispersion des particules polluantes dans l'air. Les dépassements sont plus marqués l'hiver, du fait de conditions météorologiques propices<sup>5</sup> et des émissions issues du chauffage au bois.

<sup>5</sup> La masse d'air très stable de cette période favorise l'accumulation des polluants dans les basses couches



Source : Air Rhône-Alpes 2011

## Emissions de PM10 en moyenne sur l'année (%) 2007 - Annemasse Agglo



■ Secteur industriel    ■ Secteur agricole  
■ Secteur résidentiel    ■ Secteur tertiaire  
■ Secteur des transports

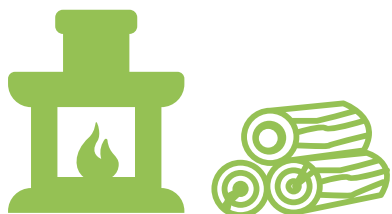
## La pollution du territoire, un problème sanitaire et environnemental sérieux

Les particules fines ont un important impact sur la santé : causant des maladies pulmonaires et cardiovasculaires, elles sont responsables de plus de 40 000 décès par an en France. Le dioxyde d'azote a lui aussi des effets sur la santé mais n'agit qu'à proximité de sa source d'émission.

A l'inverse, il a un fort impact environnemental, il participe aux phénomènes de pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre.

Le taux de pollution du territoire est très préoccupant ; en 2013, 10 communes sur les 12, soit 91% de la population du territoire, ont été classées en zones sensibles par la région Rhône Alpes.

## Les types et les sources de pollution sur le territoire



### Les émissions du secteur résidentiel

L'hiver, le secteur résidentiel devient le principal émetteur de particules fines. Le chauffage au bois est responsable de 97% de ces émissions alors qu'il ne constitue que 5% de la totalité des installations de chauffage.

Les cheminées ouvertes et anciens appareils non performants sont donc largement responsables de cette pollution de l'air.



### Les émissions du secteur de l'industrie

L'été, c'est le secteur industriel qui émet le plus de particules fines, avec 51% des émissions. Cela s'explique par les forts taux d'émission de particules issues des carrières et des chantiers de travaux. Les émissions du secteur industriel sont liées à des activités non énergétiques comme le montre le graphique ci-contre.



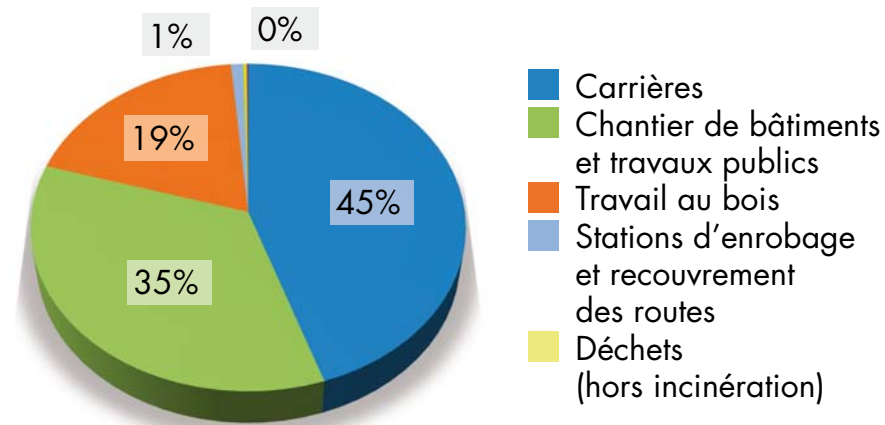
### Les émissions du secteur des transports

Le secteur des transports est responsable de plus de 80% des émissions d'oxydes d'azote. Les composés des oxydes d'azote sont formés lors des combustions de carburants et de combustibles fossiles. Ses principales sources sont donc les véhicules et les installations de combustion.

Le secteur des transports émet également des particules fines, 52% des émissions sont attribuées aux voitures particulières, 25% aux véhicules utilitaires légers et 21% aux poids lourds.

### Emissions de PM10 du secteur de l'industrie (%) par sources - 2007- Annemasse Agglo

Source: Plan Local de la Qualité de l'Air - Inventaire 2007



# Le programme d'actions du Plan Climat

## 3 sphères d'action

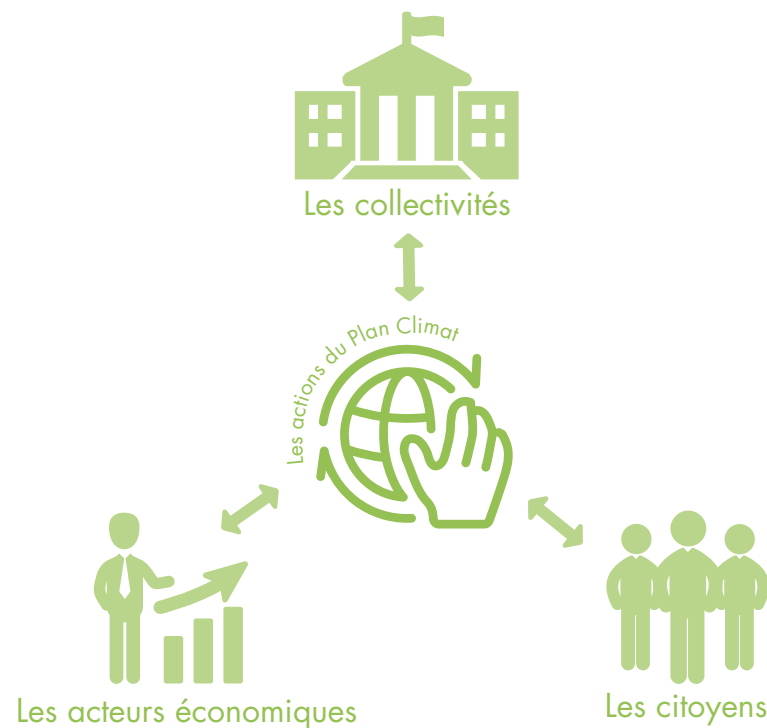
Les premiers ateliers de concertation ont permis d'identifier de manière partagée les enjeux de chaque secteur (habitat, agriculture, industrie, tertiaire, collectivités) et d'obtenir des propositions de pistes d'actions.

Ces enjeux ont été organisés autour de 3 sphères en fonction des acteurs principalement concernés :

- les collectivités,
- les acteurs économiques,
- et les citoyens.

Le plan d'actions du Plan Climat se découpe suivant ces trois sphères.

Dans le développement suivant, nous vous proposons une entrée de compréhension différente selon cinq niveaux, pour bien différencier les actions concernant la communauté d'agglomération, les communes, les acteurs économiques et les citoyens.



La recherche d'exemplarité pour Annemasse Agglo

L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des communes

L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des acteurs économiques

L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des citoyens

Une action transversale : la communication et la sensibilisation





Annemasse Agglo vise à être exemplaire en matière de climat-air-énergie dans la gestion de ses ressources (eau, patrimoine, déchet, ...). Certaines actions étaient déjà menées de façon « ponctuelle », l'objectif est donc de les structurer et de les renforcer pour atteindre l'exemplarité.

### Annemasse Agglo va assurer la performance énergétique de son patrimoine bâti

Annemasse Agglo gère un patrimoine bâti qui n'est, dans sa quasi-totalité, pas aux normes énergétiques (gymnase, centre aéré, tennis, EHPAD,...).

> Un des engagements phares du Plan Climat est de **rénovier l'ensemble des bâtiments d'Annemasse Agglo** pour qu'ils soient **performants énergétiquement**, pour diviser leurs consommations énergétiques et baisser les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité.

#### ZOOM « Rénovation des bâtiments publics »

**Objectifs** : - 40% de consommations d'énergie primaire et - 25% d'émissions de GES.

**Moyens** :

- Rénovation des 17 bâtiments sur 30 ans en commençant par les plus énergivores ; création d'un service énergie mutualisé avec la ville d'Annemasse pour effectuer le suivi des consommations énergétiques et la gestion technique des bâtiments.
- Un budget de 350 000 € par an sera consacré à la rénovation énergétique de ces bâtiments.

### Annemasse Agglo systématisera les chantiers « Air Climat » exemplaires qu'elle engage

Dans le cadre de ses compétences, Annemasse Agglo engage différents travaux (travaux de construction, d'infrastructures ou de démolition).

- > La collectivité systématisera les « **Chantiers Air Climat** », c'est-à-dire, **peu émetteurs de polluants atmosphériques**, visant :
- la propreté et la sécurité du chantier (tri des déchets,...),
  - la protection du milieu naturel (cours d'eau, sol, biodiversité, ...),
  - la gestion de l'eau (en circuit fermé, ...),
  - l'organisation des transports et des déplacements pendant les travaux (km CO<sub>2</sub>, ...),
  - la réduction des nuisances pour les riverains (accès, bruit,...).

#### ZOOM « Chantiers Air Climat »

**Objectifs** : Identifier les leviers d'actions et systématiser ces chantiers sur l'ensemble du territoire.

**Moyens** : Construction d'un partenariat efficace avec le maître d'œuvre et les entreprises pour « manager » le projet sur le volet environnemental afin de limiter réellement les émissions de particules fines et, de manière plus générale, les atteintes à l'environnement.





### Annemasse Agglo renforcera la protection de la ressource en eau et réduira les consommations d'énergie des installations de gestion de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de ses compétences, Annemasse Agglo gère l'ensemble du cycle de l'eau, de la production à la distribution, de la collecte des eaux usées à leur dépollution avant rejet dans la nature.

> Annemasse Agglo accentuera la stratégie de **préservation de la ressource en eau** en termes de prélèvement et de pollution et luttera contre le **gaspillage** dans l'ensemble de son cycle.

Aussi, les installations de gestion de l'eau et de l'assainissement sont responsables de près de 80% des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments d'Annemasse Agglo.

> L'objectif est de réduire et d'**optimiser les consommations d'énergies liées à la gestion de l'eau** en optimisant la consommation d'énergie des équipements de pompage et de traitement des eaux tout en poursuivant les initiatives de récupération de l'énergie issue de l'assainissement.



### Annemasse Agglo réduira la production de déchets et augmentera leur recyclage

La gestion des déchets sur le territoire fait partie des compétences gérées par Annemasse-Agglo. **La collecte et le traitement des déchets représentent le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité** et constituent donc un poste important d'économie d'énergie.

> La **collecte sélective en porte à porte** a été mise en place dans les communes urbaines pour augmenter le **recyclage** en facilitant le tri des déchets.

> Annemasse Agglo travaillera également à la **réduction** de la production de déchet et à l'augmentation de leur **valorisation**.



### Annemasse Agglo optimisera l'utilisation de son parc de véhicules et réduira son impact sur la qualité de l'air

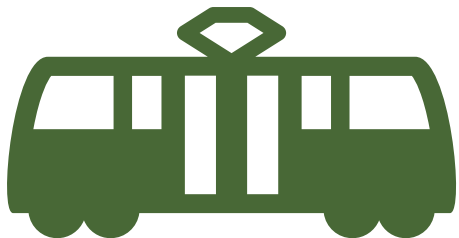
Annemasse-Agglo gère le parc de la collectivité et le parc de bus.

> Une stratégie de renouvellement du parc roulant polluant des collectivités au moyen de **véhicules propres** est en cours de réflexion pour réduire les émissions de polluants. Aussi, une réflexion est engagée pour mettre en place une **démarche d'auto-partage**<sup>6</sup>, afin de diminuer l'achat de véhicules et réduire leur usage.

> Concernant le **parc de bus**, un important travail de **renouvellement** sera effectué afin de disposer uniquement de bus répondant à des **normes de pollutions très exigeantes**, au-delà des obligations réglementaires (objectif minimum = respect pour tout le parc de la norme Euro 5<sup>7</sup> d'ici 2018).

<sup>6</sup> L'auto-partage est un système de location de véhicules en libre-service dans l'espace urbain.

<sup>7</sup> Les normes européennes d'émission, dites normes Euro, sont des règlements de l'Union européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants.



## Annemasse Agglo assurera une mobilité durable et cohérente avec le développement du territoire

Annemasse Agglo est compétente dans l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains.

> Le Plan Climat assurera une **cohérence entre l'aménagement du territoire et le développement des transports en commun** pour mettre en cohérence la production des activités (logements, commerces, etc.) avec les infrastructures de transport performantes, ou encore densifier autour des axes de transports en commun (tramway, BHNS,...).

> Le Plan Climat soutien le développement des **mobilités durables** pour baisser les consommations énergétiques et préserver la qualité de l'air. Pour cela, plusieurs infrastructures de mobilité durable seront réalisées (Léman Express, tram, schéma cyclable, voie verte...). De plus, le développement de l'éco-mobilité sera assuré par une « Maison de la mobilité » (qui contiendra notamment une vélostation), et l'offre de transports urbains sera renforcée.



Projet du tramway reliant Annemasse à Genève



## Annemasse Agglo atteindra l'éco-exemplarité de son fonctionnement

> Pour réduire ses consommations énergétiques et ses émissions de GES, une stratégie d'éco-exemplarité du fonctionnement de la collectivité sera définie au moyen d'**achats durables**, du recours à des **produits de proximité** et de la généralisation de **comportements sobres** par les agents.





## Annemasse Agglo renforcera la prise en compte des enjeux Climat, Air et Energie dans l'aménagement urbain

Annemasse Agglo est compétente dans l'aménagement de son territoire.

### ZOOM « Schéma Directeur Energie »

**Objectifs** : coordonner le développement des réseaux d'énergie au développement du territoire, baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables. Le Schéma Directeur doit permettre une approche économique permettant un « passage à l'opérationnel » au plus tôt.

**Moyens** : Lancement de l'étude pour la réalisation du schéma directeur au début de l'année 2016 ; mise en œuvre du schéma et lancement des premières actions courant 2017.

- > Pour assurer un approvisionnement énergétique durable au moyen d'énergie renouvelable, un **schéma directeur « énergie »** sera réalisé pour définir la stratégie d'approvisionnement en énergie du territoire et du développement des énergies renouvelables.
- > Ensuite, un travail sera engagé pour traduire les orientations du Schéma Directeur de l'Énergie, tant dans les **documents d'urbanisme** (SCOT et PLU) que dans des **actions concrètes**. Ce travail a pour finalité :
  - d'assurer la cohérence de la gestion de l'énergie sur l'ensemble du territoire et à toutes les échelles, en restant réaliste,
  - de travailler à une approche économique des projets, pour permettre un passage à l'opérationnel le plus rapide possible.

> Le Plan Climat vise à encourager l'exemplarité énergétique et environnementale de chaque opération d'aménagement du territoire, en recherchant une **consommation très basse** et un **appui maximal sur des énergies renouvelables**.

### ZOOM « Aménagement urbain exemplaire »

Annemasse Agglo est en phase de construction d'un écoquartier appelé « Etoile Annemasse Genève » qui développe une **stratégie ambitieuse sur l'énergie, la mobilité et l'aménagement durable**. Situé autour de la gare d'Annemasse il comprendra 1200 logements et 60 000 m<sup>2</sup> d'activités.

Sur l'énergie, les études de préfiguration envisagent la mise en place d'un réseau de chaleur à énergie renouvelable, et la gestion de l'énergie par des procédés innovants (« smart grids »).

> Enfin, pour minimiser l'impact de l'aménagement urbain sur la qualité de l'air et la santé des usagers, les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement opérationnels intégreront un volet **qualité de l'air** à l'aide de l'outil « G<sup>2</sup>AME »<sup>8</sup>, du Grand Genève.

<sup>8</sup> G<sup>2</sup>AME : « Grand Genève Air Modèle Emission » est un outil d'observation et de modélisation de la qualité de l'air réalisé par le Grand Genève en partenariat avec Air Rhône-Alpes, la DREAL et les acteurs français et suisses de la lutte contre la pollution atmosphérique.

# 2

## L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des communes

4 engagements

Les communes mènent elles aussi, de façon ponctuelle et non coordonnée avec le Plan Climat, des actions visant à répondre à leurs enjeux Climat, Air et Energie. Alors, Le Plan Climat a pour objectif de soutenir les communes dans leur démarche, de structurer leurs actions dans une stratégie globale et de les valoriser

### Les communes adoptent une « stratégie lumière » durable

> Le Plan Climat soutient les communes du territoire, compétentes en matière d'**éclairage public**, dans leur volonté de **renouveler leur parc** d'éclairage public fortement consommateur d'énergie au moyen d'équipements performants énergétiquement pour **baisser leurs consommations d'énergie**.

### Les communes cherchent à maintenir et à renforcer la présence de la nature en ville et à adapter leur territoire aux conséquences des changements climatiques

> Le Plan Climat vise à les accompagner dans la prise en compte de la nature en ville avec pour objectif de préserver la biodiversité et d'adapter l'espace urbain aux conséquences des changements climatiques. Un des enjeux est de maintenir le confort d'été lors de fortes chaleurs.

### Les communes désirent développer une alimentation durable au sein de leur territoire

> Le Plan Climat vise à soutenir les communes dans leur volonté d'encourager une **alimentation locale et durable sur leur territoire**, en favorisant une agriculture biologique et en circuit-court. Pour se faire un travail sera mené pour la recherche d'une méthodologie visant la mise en place d'un **approvisionnement durable des cantines scolaires** (compostage, circuit-court,...).

### Les communes développent une mobilité durable ayant un impact réduit sur la qualité de l'air

Les communes sont gestionnaires de l'aménagement urbain, y compris en termes d'infrastructures de mobilité.

> Le Plan Climat vise à soutenir les communes dans leur volonté d'encourager une **mobilité alternative**, au moyen notamment de l'implantation de bornes électriques pour favoriser l'utilisation de **véhicules électriques** non émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.



## 3

# L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des acteurs économiques

6 engagements

L'objectif est d'accompagner les secteurs industriels, tertiaires, agricoles et sylvicoles à être performants énergétiquement et moins polluants.



## L'accompagnement des entreprises dans la performance énergétique de leur bâti et leur process industriel.

> Le Plan Climat a pour objectif :

- d'**accompagner** les entreprises du territoire dans les projets de rénovation énergétiques (bâtiments et process industriels),
- de **sensibiliser** celles qui n'ont pas de projet,
- de développer la filière locale d'écoconstruction en permettant une **montée en compétence des artisans du territoire**.



## L'accompagnement des exploitations agricoles vers la performance énergétique de leurs équipements et à l'utilisation d'énergie renouvelable

Dans le cadre du SCOT, et du projet agricole déjà mis en place par des élus et agriculteurs du territoire, la volonté est de **maintenir une activité agricole de proximité et de qualité**.

> Le Plan Climat vise à accompagner les agriculteurs vers une **meilleure performance énergétique de leurs équipements**, notamment pour ceux équipés de serres. Pour cela, la Plan Climat vise à soutenir les exploitations agricoles dans la réalisation de diagnostics d'économie d'énergie et de potentiel d'énergie renouvelable ainsi qu'à réfléchir à un système collectif de chauffage entre les exploitations agricoles.



## L'établissement d'un partenariat avec les carrières et les transporteurs de matériaux issus des carrières pour limiter l'impact de leur activité sur la qualité de l'air

Le Plan Climat vise à limiter l'impact de l'activité des carrières sur la qualité de l'air du territoire, qui représente une part importante de l'émission de poussières au regard du volume d'activité.

> Pour cela, un partenariat va être établi avec les carrières du Salève pour **limiter au maximum les émissions de particules fines**, notamment en visant le respect des prescriptions de la « charte environnement des industries de carrières » de l'UNICEM. Une réflexion sera également engagée avec les transporteurs de matériaux issus de la carrière pour **limiter la diffusion de poussières** à proximité des zones fréquentées.



## L'engagement d'une réflexion sur la desserte du territoire par les transports de marchandises et de matériaux inertes

L'objectif est de limiter la circulation des transporteurs de marchandises sur le territoire pour **diminuer les nuisances du trafic** (pollution, bruit...).

> Pour y parvenir, un premier travail va être engagé sur la desserte du territoire et l'organisation de la circulation, notamment pour les poids lourds, qui concentrent aujourd'hui une part importante des nuisances dans les poches urbaines. Aussi, une réflexion sera lancée, en partenariat avec les entreprises de transport de marchandises, pour **réorganiser la desserte des marchandises dans l'agglomération et le centre-ville**. Ce travail, qui à terme sera élargi à l'organisation de la circulation de l'ensemble des véhicules, aboutira à la mise en place d'une **Zone à Circulation Restreinte**.



# 4

## L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des citoyens

2 engagements

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique du parc de logements du territoire et pour cela, le Plan Climat appui le Programme Local de l'Habitat dans son engagement visant à engager une transition thermique du parc de logement sur le territoire.

### Encourager la rénovation énergétique des copropriétés et la rénovation énergétique des maisons individuelles

Le Plan Climat soutiendra, au moyen de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique, la **rénovation énergétique des copropriétés anciennes et des maisons individuelles**. Les habitants seront incités à réaliser des audits énergétiques, puis le parcours des copropriétaires sera sécurisé au moyen d'accompagnement au niveau méthodologique, technique (opérateur spécialisé) et financier.

#### ZOOM « Rénovation énergétique des logements privés »

**Objectif** : Rénovation de 550 logements en 4 ans

**Moyens** : La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique est un outil qui regroupe un site internet et un accompagnement humain. Elle permet d'apporter aux propriétaires du territoire un accompagnement personnalisé dans la rénovation de leurs logements toute la durée des travaux en s'adaptant à la situation de chacun : plus ou moins autonomes, avec des niveaux de ressources différents, sur des projets plus ou moins complexes, dans l'individuel ou le collectif.



### Encourager le renouvellement des appareils de chauffage au bois polluants

Afin de diminuer les émissions de poussière, un dispositif sera mis en place pour accompagner les propriétaires au remplacement de leur cheminée et poêle à bois ancien par des appareils de chauffage au bois plus performants (notamment sur le rejet de particules). Ainsi, il est possible de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie.

#### ZOOM « Fonds Air Bois »

**Objectif** : 100 remplacements d'appareils de chauffage non performants par an

**Moyens** : Une aide de 1000 € sera apportée aux particuliers par la collectivité, avec l'aide de l'État et du Département. Le dispositif sera mis en place mi 2016 et sera porté par le SM3A, Syndicat Mixte déjà responsable du Fonds Air Bois de la Vallée de l'Arve.



# 5

## Une action transversale : la communication et l'animation

2 engagements



**Sensibilisation des citoyens sur la nécessité d'adopter des éco-comportements et d'abandonner les comportements responsables de pollution de l'air**

### ZOOM « Brûlage à l'air libre »

Le brûlage des déchets verts émet une très grande quantité de particules fines.

> Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que 6 000 km parcouru avec une voiture diesel récente.

> Pour éviter ces émissions, il faut communiquer sur le fait qu'il est préférable de les amener en déchetterie. Aussi, les citoyens doivent savoir que se chauffer avec des foyers ouverts ou des poêles à bois vétustes émet également une grande quantité de particules, et participe autant à la pollution intérieure qu'extérieure.



**Informers les citoyens sur l'existence de dispositifs visant à les accompagner dans la réduction de leur consommation énergétique et leurs émissions de polluants atmosphériques**

Via la Plateforme de Rénovation et le Fonds Air Bois par exemple.

Aussi, l'animation du Plan Climat sera assurée par des points d'étape sur les actions engagées, permettant de faciliter l'appropriation des enjeux du Plan Climat par les partenaires. Elle comprendra également la création d'outils afin d'actualiser les informations et s'assurer de la justesse des réalisations.



# Après l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial

## La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial

Une fois le plan d'actions validé par le Conseil Communautaire, la mise en œuvre des engagements du Plan Climat sera lancée, en fonction des plannings définis.

Les actions seront mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages fléchés (services d'Annemasse Agglo, communes, partenaires, ...) sous la coordination de l'équipe « projet », en charge de l'avancement et du suivi opérationnel du document au sein de la Direction des Politiques Territoriales et de l'Economie d'Annemasse Agglo. Elle s'attachera à assurer la transversalité des questions traitées au sein du Plan Climat en coopérant avec l'ensemble des services et élus concernés.

## Le suivi/évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial

Un suivi des actions sera effectué de façon constante au moyen de la mise à jour régulière d'un tableau de bord, contenant des indicateurs propres à chaque action. Cette phase de suivi est indispensable pour mesurer l'efficacité globale de la démarche lors de l'évaluation du PCET.

Ce système itératif permettra de faire évoluer les actions pour mieux s'adapter aux difficultés de mise en œuvre afin de réaliser une démarche pragmatique.



## La gouvernance du Plan Climat Air Energie Territorial

Le suivi du Plan Climat sera assuré par le Comité Stratégique, présidé par le Vice-Président en charge de l'énergie, l'environnement et les déchets, M. Jean-luc Soulat. Il suivra l'avancée des actions, coordonnera les acteurs et définira la stratégie politique de l'ensemble des dispositifs du territoire. Il pourra être à géométrie variable en fonction des sujets à aborder.

Un comité partenarial se réunira une fois par an afin d'informer l'ensemble des partenaires associés lors de la concertation du Plan Climat sur l'avancement du projet.

## « Un projet inscrit dans un partenariat fort »

Annemasse Agglo est intégrée dans la grande métropole transfrontalière du « Grand Genève », et cela se traduit côté français par l'appartenance à l'ARC Syndicat Mixte, une structure intercommunale de coordination pour les 380 000 habitants du genevois français.

Cette structure, appelée à se transformer à court terme en « pôle métropolitain », est un cadre de partenariat nécessaire pour faciliter l'organisation d'actions à l'échelle pertinente pour répondre aux enjeux du territoire, à savoir celle de la grande métropole.

De ce fait, de nombreuses actions partenariales impliquant Annemasse Agglo ont été engagées entre structures intercommunales de l'ARC, en particulier dans le domaine de l'énergie et du climat (par exemple : Plateforme de rénovation énergétique, démarches favorables à l'écoconstruction...).

Par ailleurs, une démarche Territoire à Energie Positive a été engagée par l'ARC et a été agréée par l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Cette démarche vise à faire collaborer l'ensemble des EPCI du futur pôle métropolitain sur les questions Climat, Air et Energie. Elle constitue donc une première étape vers une collaboration métropolitaine étroite entre les territoires. De même, l'appui très positif du Département de Haute-Savoie sur les thématiques du développement durable et de l'énergie (mais également de structures comme le SYANE) est un atout pour réussir à mettre en œuvre opérationnellement des projets ambitieux.

Le Plan Climat d'Annemasse Agglo s'inscrit lui aussi dans une logique de partenariat volontariste, et travaille au développement de ces actions de manière transversale car il est nécessaire de mener des coopérations sur une échelle large pour aboutir à de vrais résultats sur les enjeux énergétiques et climatiques.



## Annemasse Agglo

11 avenue Émile-Zola – BP 225

74105 Annemasse cedex

Tél.: 04 50 87 83 00

Fax: 04 50 87 83 22

[www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

### **Votre contact**

Véronique Lallée

Chargée de mission développement durable

04 50 87 83 00



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération